



PLAN D'ACTION

2011-2012

Visant à identifier et à réduire les obstacles
afin de favoriser l'intégration des
personnes handicapées



Description de la Ville	3
Mot du maire	4
Contexte	5
Bref historique	6
Mécanismes de production du plan d'action	7
Bilan des réalisations antérieures	8

LES ACTIONS 2011-2012

L'accessibilité des lieux, des édifices et de la voie publique	12
L'habitation	13
La sécurité en milieu résidentiel	14
Le transport	15
La signalisation et le stationnement	16
L'emploi	17
Le loisir et la culture	18
Les communications	19
L'administration municipale	20



La Ville de Saint-Hyacinthe

À proximité de Montréal et au cœur de la Montérégie, possédant de belles et riches plaines du Saint-Laurent, la Ville de Saint-Hyacinthe est située en bordure de l'autoroute Jean-Lesage. Sa population composée de plus de 53 000 habitants lui confère le rôle de pôle régional de la Montérégie.

Reconnue comme capitale agroalimentaire du Québec, Saint-Hyacinthe est depuis toujours la ville-centre d'une vaste région agricole. À ce titre, le 1555 - Marché public est sans contredit un des endroits tout désigné pour découvrir et apprécier les différentes saveurs régionales.

En matière d'économie, la Ville de Saint-Hyacinthe détient officiellement le titre de Technopole agroalimentaire. Cette certification assure à la région maskoutaine un dynamisme économique et des perspectives intéressantes d'emplois. On retrouve notamment une concentration exceptionnelle d'institutions d'enseignement, de laboratoires de recherche et d'industries liées à l'agroalimentaire.

Traversée par la rivière Yamaska, la Ville de Saint-Hyacinthe offre aux Maskoutaines et aux Maskoutains une qualité de vie exceptionnelle et des services variés. Pour profiter du grand air et des paysages environnants, plusieurs activités sportives et de plein air sont disponibles : randonnée au parc Les Salines, vélo, promenade sur la rivière, golf, glissades d'eau, équitation, etc.

Les amateurs de culture sont aussi bien servis puisque la Ville peut s'enorgueillir d'une salle de spectacles à la fine pointe, le Centre des arts Juliette-Lassonde, ainsi qu'Expression, un centre d'art contemporain reconnu à travers le Québec, la Médiathèque maskoutaine, etc.

De plus, l'administration municipale applique des méthodes de gestion environnementale inspirée des meilleures pratiques du 21^e siècle. Verte par définition et par vocation, Saint-Hyacinthe offre à sa population plusieurs services et programmes afin d'assurer la protection de l'environnement, au bénéfice des générations actuelles et futures.



MOT DU MAIRE

UN PREMIER PLAN D'ACTION!

C'est avec une grande fierté que je vous invite à prendre connaissance du Plan d'action de la Ville de Saint-Hyacinthe visant à identifier et à réduire les obstacles limitant l'intégration des personnes handicapées dans la communauté maskoutaine.

Il ne faudrait pas en conclure qu'il a fallu un document de la sorte, produit par le service des Loisirs, pour agir en ce sens et s'attaquer au problème. Depuis 25 ans en fait, des efforts ont été menés partout au Québec – et à Saint-Hyacinthe, cela va de soi – pour favoriser l'intégration des personnes handicapées. Mais il reste beaucoup à faire chez nous alors qu'historiquement, les immeubles publics n'ont pas toujours intégré les mesures requises au moment de leur construction ou de leur rénovation.

Le Plan d'action proposé ne se limite pas à identifier les obstacles à l'intégration. Il prévoit une mise à jour annuelle et un programme d'élimination de ces obstacles bien ancré dans le temps.

Depuis 1998, la Ville de Saint-Hyacinthe est au cœur même des changements à apporter pour faire en sorte que l'accès à tous les édifices et les immeubles municipaux soit une réalité, permettant un accès à toute la population, sans exception.

Et nous entendons continuer ce travail de pionnier dans l'avenir.

Le Maire de Saint-Hyacinthe

Claude Bernier



Pour comprendre la raison du présent exercice, il importe de bien saisir le **contexte** dans lequel il s'inscrit.

Depuis plus de 25 ans, la société québécoise a fait des efforts importants pour favoriser davantage l'intégration des personnes handicapées. Cependant, beaucoup de chemin reste encore à faire. Plusieurs politiques, règlements, mesures et lois ont été adoptés par les différents paliers de gouvernements, permettant de faire bouger les choses dans la bonne direction, mais la participation complète et entière des personnes handicapées dans notre société reste encore un objectif à atteindre.

En décembre 2004, le projet de loi no 56 a eu pour effet de modifier substantiellement la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et de spécifier que « leur intégration à la société doit se faire au même titre que tous les citoyens ». Entre autres, cela se traduit, pour des ministères, des organismes publics et des municipalités par l'adoption sur une base annuelle d'un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées qui décrit les mesures prises dans la prochaine année pour y remédier. Cette démarche doit être considérée comme un processus continu et évolutif.

Obligations de la municipalité

Cette loi exige les deux actions suivantes pour les municipalités :

1. Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants doit adopter, chaque année, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Il doit être produit et rendu public annuellement.
2. Les ministères et les organismes publics nomment un coordonnateur de services aux personnes handicapées au sein de leur entité respective et transmettent ses coordonnées à l'Office des personnes handicapées.

Bien avant 2004, la ville de Saint-Hyacinthe était proactive en matière d'intégration des personnes handicapées.



Bref historique

L'administration municipale maskoutaine est préoccupée depuis longtemps par l'intégration des personnes handicapées. Elle est même qualifiée de pionnière par l'Office des Personnes handicapées du Québec.

Cela a débuté plus concrètement en 1998 quand la Ville a résolu de porter une attention particulière à la clientèle handicapée dans tous ses projets municipaux. La Table de concertation des organismes offrant des services aux personnes handicapées de la région de Saint-Hyacinthe — qui regroupe des organismes publics, parapublics et communautaires — ne pouvait que se réjouir d'une telle décision.

Bien motivés, les participants de la Table se documentent dans le but d'élaborer un plan d'action. Tous les sujets y passent : habitation, accessibilité, loisir, stationnement, circulation, transport, etc. Un véritable travail de moine! Rappelons qu'en 1998, les juridictions municipales concernant les personnes handicapées étaient très peu développées, contrairement au domaine de la santé et des services sociaux.

Dans ce plan, on désire exposer les objectifs poursuivis, suggérer des actions avec leur niveau de priorité et recenser une liste de partenaires pouvant collaborer dans un domaine ou l'autre.

En août 1998, les membres de la Table de concertation présentaient leur ébauche

de plan d'action au conseil municipal, étant conscients que certains gestes pourraient se poser rapidement, tandis que d'autres seraient faits à plus long terme. L'important était de sensibiliser le conseil municipal à tenir compte de la clientèle handicapée dans ses plans et ses immobilisations; c'est pourquoi le plan ne comportait pas d'échéancier précis, s'inscrivant plutôt dans une continuité. Les directeurs de services municipaux ont ensuite identifié la nature des actions qui leur étaient propres, à court et moyen terme; ceci complétait le premier plan d'action.

En début d'année 2000, à la demande de la Table de concertation, un premier rapport portant sur les travaux réalisés fut produit par la Ville et un deuxième au début de 2005. Les actions pouvant être réalisées rapidement l'ont été avant l'année 2000 : aménagements mineurs pour permettre l'accessibilité à des bâtiments, places de stationnement réservées aux personnes handicapées devant tous les bâtiments municipaux, etc. Quant aux actions à plus longue échéance, les priorités fixées ont quand même été respectées.

Suite à ces démarches, plusieurs retombées positives continuent de faciliter le quotidien des personnes handicapées de notre milieu (voir la section « Réalisations antérieures »).



MÉCANISMES DE PRODUCTION DU PLAN D'ACTION

Afin d'obtenir les résultats souhaités, l'administration municipale a formé un comité de suivi du plan d'action pour assurer sa production ainsi que la réalisation des mesures et actions annuelles.

Membres du comité

UNE ÉLUE RESPONSABLE DE L'ACCESSIBILITÉ AUX BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX :

Brigitte Sansoucy,
conseillère municipale au district Saint-Sacrement

UN COORDONNATEUR DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Michel Rouleau,
agent de développement à la vie communautaire au service des Loisirs

UN REPRÉSENTANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

Chantal Frigon,
directrice générale adjointe — services aux citoyens à la ville de Saint-Hyacinthe

UN REPRÉSENTANT DES ORGANISMES EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE :

Martin Provost,
coordonnateur de l'Association des Enfants Handicapés Val-Maska

UNE REPRÉSENTANTE DES ORGANISMES EN DÉFICIENCE PHYSIQUE :

Jacinthe Daigle,
coordonnatrice à Sclérose en plaques Saint-Hyacinthe-Acton

Et tous les directeurs de services municipaux responsables des mesures et actions à réaliser au cours de l'année en vigueur.

Échéancier annuel du comité de suivi

(3 rencontres annuellement)

MAI — Coordonnateur seulement

- ◆ Consultation des organismes du milieu (Table de concertation).

JUIN — Comité complet

- ◆ Identification et priorisation des actions de l'année suivante (évaluation des incidences budgétaires);
- ◆ Suivi de l'année en cours.

SEPTEMBRE — Comité complet

- ◆ Suivi de l'année en cours (révision des échéanciers de réalisation);
- ◆ Prévoir les montants nécessaires au budget de l'année suivante.

DÉCEMBRE — Comité complet

- ◆ Bilan final de l'année en cours;
- ◆ Rédaction du plan d'action de l'année suivante;
- ◆ Rapport et recommandation au conseil municipal.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La ville de Saint-Hyacinthe a catégorisé les secteurs d'activité suivants pour regrouper les obstacles à franchir et les mesures correctives à apporter dans l'année en cours :

- L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX, DES ÉDIFICES ET DE LA VOIE PUBLIQUE
- L'HABITATION
- LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL
- LE TRANSPORT
- LA SIGNALISATION ET LE STATIONNEMENT
- L'EMPLOI
- LE LOISIR ET LA CULTURE
- LE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUX FAMILLES
- LES COMMUNICATIONS



MESURES RÉALISÉES	ANNÉE DE RÉALISATION
Accessibilité des lieux, des édifices et de la voie publique	
Dresser un portrait de l'accessibilité de toutes les infrastructures municipales récréatives et autres.	2004
Aménagement de trottoirs adaptés (avec descentes) lors de tous les nouveaux aménagements ou réfections.	2006 En continu
Soutenir les organismes communautaires dans l'aménagement de leurs infrastructures pour les personnes handicapées (Ex. : 2008-2009, implantation Centre Butler - Centre Louise-Bibeau - Maison de la Famille, etc.)	2008 En continu
Donner une attention particulière au déneigement des trottoirs et des accès aux édifices municipaux.	2008 En continu
Habitation	
Adhérer au programme « Logement abordable »!	2006
Assurer, au niveau municipal, le Programme d'Adaptation de domicile. (Programme s'adressant aux personnes handicapées qui sont limitées dans l'accomplissement de leurs activités quotidiennes à domicile qui consiste en une aide financière versée au propriétaire du domicile pour l'exécution des travaux d'adaptation admissibles répondant aux besoins des personnes handicapées).	2006 En continu
Soutenir le projet de l'Office municipal d'habitation/CLSC pour la construction de 18 logements pour les personnes à mobilité restreinte (près de la Maison Champagnat).	2008
Sécurité en milieu résidentiel	
Opérer le système de sécurité en milieu résidentiel par le service des Incendies (système de connaissance des endroits où sont les personnes handicapées).	2006 En continu
Le transport	
Renouvellement du contrat du transport adapté tenant compte des recommandations du Regroupement maskoutain des utilisateurs du transport adapté.	2000 En continu
Application de tarifs réduit en transport en commun pour des clientèles spécifiques.	2007
Participation, en pleine expansion, au service de transport adapté de la MRC. Hausse des budgets attribués. (Trois élus municipaux siègent toujours sur ce comité régional).	2009-2010



MESURES RÉALISÉES	ANNÉE DE RÉALISATION
La signalisation et le stationnement	
Installation des places de stationnement pour handicapés à proximité des édifices municipaux.	2000
Installation de plusieurs feux de circulation pour piéton avec chronomètre.	2000
Relancer les personnes handicapées visuelles, en collaboration avec le GAPHRV, afin de connaître leurs attentes face aux feux sonores.	2007
Réflexion sur l'opportunité d'installer des feux sonores sur certaines intersections.	2007
Rencontre avec le Conseil des aveugles et l'Institut Nazareth et Louis-Braille pour la priorisation.	2008-2009
L'emploi	
Formation sur la sensibilisation et l'accueil des personnes handicapées dans les services municipaux.	2000
Liens présents entre les Ressources humaines et le SEMO, les Travaux publics et l'école professionnelle (programme en horticulture). Exemple récent : intégration au service des Loisirs, grâce au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle.	2009
Évaluation du processus de gestion des ressources humaines selon les droits de la personne.	2010
Les loisirs et la culture	
Faire l'inventaire des équipements récréatifs accessibles et le plan d'amélioration. Faire l'installation de rampes, installation sanitaires et stationnements réservés.	2000
Faire l'évaluation des installations des aires de jeux adaptées dans les cas de nouveaux aménagements.	2007
Faire la modification des accès aux parcs afin de permettre aux poussettes et aux fauteuils roulants d'y accéder.	2008
Révision du programme d'accompagnement en loisirs d'été des personnes avec déficience physique dans les programmes de loisir. Accompagner les autres municipalités de la MRC dans leur prise en charge de cette responsabilité qui leur incombe.	2008



MESURES RÉALISÉES	ANNÉE DE RÉALISATION
Les loisirs et la culture (suite)	
Adhérer au programme : Vignette d'accompagnement touristique et de loisir.	1999
Faire la révision du programme d'accompagnement en loisirs d'été.	2008
Assurer la pérennité du service offert par le Mouvement Action Loisirs inc. en signant des ententes à plus long terme.	2009-2010
Le soutien aux organismes communautaires et aux familles	
S'assurer de la représentativité des familles des personnes handicapées sur la Commission régionale de la Famille, responsable de l'élaboration de la politique de la Famille.	2007
Les communications	
Mise sur pied d'un programme de sensibilisation des commerçants à l'accessibilité des personnes handicapées.	2000
Identification des activités par un pictogramme dans la nouvelle version du bulletin d'information « Au cœur du Maskoutain ».	2008
Accessibilité du plan d'action sur le site Internet de la Ville.	2009
L'administration municipale	
La mise en place du premier plan d'action (la consultation des personnes handicapées) se fait par le biais du Groupement des Associations des personnes handicapées du Richelieu-Yamaska (GAPHRY).	1998
Participation annuelle aux activités de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Convocation des élus à un souper dans le noir en les sensibilisant à la réalité des handicapés visuels.	2008
Nomination d'un élu responsable de l'accessibilité aux biens et services municipaux.	2010
Formation d'un comité de suivi du plan d'action.	2010



LES ACTIONS

2011-2012



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
Plusieurs de nos bâtiments ne sont pas accessibles	Faire l'inventaire des bâtiments accessibles (en parallèle au plan directeur des équipements).	Travaux publics	Mai
	Évaluer les solutions d'adaptation possibles.	Travaux publics	Juillet
	Mettre en place un plan de correctifs avec échéancier.	Travaux publics	Août Réalisation 2012
L'édifice du Carrefour des Groupes Populaires n'est pas accessible au 2 ^e et 3 ^e étages.	Évaluer les solutions d'adaptation possibles.	Travaux publics Service des Loisirs	Juin
Le Centre communautaire Roméo-Forbes (Loisirs Saint-Joseph) n'est pas accessible au 2 ^e étage.	Évaluer les solutions d'adaptation possibles.	Travaux publics Service des Loisirs	Juin
Le balcon n'est pas accessible au Centre des Arts Juliette-Lassonde.	Installation d'un ascenseur	Travaux publics Service des Loisirs	Septembre
Il n'y a pas d'ouvre-porte en haut de la rampe d'accès intérieure au Centre communautaire La Providence.	Installer un ouvre-porte.	Travaux publics	Mars
Plusieurs trottoirs n'ont pas de descente.	Faire l'inventaire des trottoirs non accessibles et établir un plan de mesures correctives (conformément au plan directeur des trottoirs qui sera soumis aux élus en avril prochain).	Travaux publics	Mai
Certaines haies privées empiètent sur les trottoirs.	Aviser les propriétaires et exiger des correctifs.	Urbanisme	En continu
Certaines terrasses estivales au centre-ville gênent la circulation piétonnière.	Inspecter et exiger des correctifs relativement à la largeur et l'accessibilité des trottoirs (montées).	Urbanisme	2012



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Manque de logements accessibles et adaptables.</p>	<p>Évaluer la possibilité d'instaurer des mesures incitatives pour la construction et l'adaptation des logements.</p> <p>EX :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Gratuité du permis de construction pour l'adaptation de logement. ◆ Sensibiliser les entrepreneurs sur les mesures à prendre pour rendre certains logements accessibles. ◆ Exiger un pourcentage de logements accessibles ou adaptables dans chaque projet de logements neufs. 	<p>Urbanisme</p>	<p>2012</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Méconnaissance du programme d'identification des personnes handicapées en milieu résidentiel.</p> <p>Lors de l'instauration de mesures d'urgence, certaines clientèles handicapées sont plus difficiles à joindre.</p>	<p>Publiciser le programme et son mécanisme de mise à jour</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Site Internet de la Ville. ◆ Semaine des personnes handicapées. ◆ Établir des liens avec les organismes du milieu. ◆ Visite annuelle à la table de concertation des organismes de personnes handicapées. <p>Les identifier et ajuster les méthodes de communication pour les joindre.</p> <p>Mise en place du système automatisé d'appel SUMMUM.</p> <p>Création d'un groupe d'appel.</p>	<p>Sécurité Incendie Communications - CLSC, Maison Benoit-Benoit, Groupement des Association des personnes handicapées Richelieu-Yamaska</p> <p>Communications</p> <p>Informatique</p> <p>Travaux publics Communications</p>	<p>Juin</p> <p>Février</p> <p>Juin</p> <p>Novembre</p> <p>Septembre</p> <p>Octobre</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
Certains chauffeurs connaissent mal les clientèles handicapées et leurs besoins.	Formation et sensibilisation des chauffeurs aux différentes clientèles handicapées.	Direction générale - MRC, Regroupement maskoutain des utilisateurs du transport adapté, Compagnie de transport maskoutaine, Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu, Taxi Windsor.	Novembre
Les accompagnateurs ne sont pas admis gratuitement au transport en commun.	Accepter les accompagnateurs au transport en commun et collectif. <ul style="list-style-type: none"> ◆ Vignette d'accompagnement en loisir ◆ Carte de transport adapté 	Direction générale - MRC, Regroupement maskoutain des utilisateurs du transport adapté, Compagnie de transport maskoutaine, Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu, Taxi Windsor.	Septembre
Le service de transport en commun n'est pas accessible.	Faire la promotion des vignettes et cartes pour accompagnateurs.	Communications	Septembre
	Évaluer des mesures permettant à certaines clientèles handicapées d'utiliser le service de transport en commun régulier.	Direction générale	Mars
	Faire l'arrimage de notre service avec le plan de développement de l'autorité organisatrice de transport de notre territoire (Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu).	Direction générale - Office des personnes handicapées du Québec	Mars
Pas de règles de circulation pour les aides à la mobilité motorisée (triporteur, quadriporteur, etc.)	Conception d'un code de conduite.	Direction générale - Sûreté du Québec, Comité de circulation (Travaux publics), Regroupement maskoutain des utilisateurs du transport adapté, Services juridiques	Mai
Méconnaissance des règles de circulation en aide à la mobilité motorisée.	Promotion et publicisation du code de conduite et des règlements en vigueur pour circuler en aide à la mobilité motorisée.	Communications	2012



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Difficulté de circuler à travers la ville pour les personnes ayant une déficience visuelle.</p> <p>Une étude réalisée par L'institut Nazareth et Louis Braille identifie des intersections problématiques pour les non-voyants.</p> <p>Des affiches de stationnement pour handicapés sont non conformes sur certains stationnements privés.</p>	<p>Installation de feux sonores (Projet pilote angle Cartier-Laframboise et Sainte-Anne).</p> <p>Évaluation des autres sites identifiés par l'étude (6).</p> <p>Aviser les commerçants concernés. Offrir la possibilité de se procurer l'affiche réglementaire auprès de la Ville.</p>	<p>Travaux publics - Comité de circulation, Institut Nazareth et Louis-Braille, Conseil des aveugles de Saint-Hyacinthe.</p> <p>Travaux publics</p> <p>Urbanisme</p>	<p>Mai</p> <p>2012</p> <p>Décembre</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
Peu de personnel avec handicap au sein de la Ville.	Cibler plus clairement cette clientèle dans le processus de recrutement.	Ressources humaines - Service de développement d'employabilité de la Montérégie	Mars
Peu de personnes handicapées postulent sur les postes affichés par la Ville.	Démontrer la possibilité de postuler sur les postes ouverts à la Ville. Vérifier les formations spécialisées en collaboration avec la Service de développement de l'employabilité de la Montérégie (SDEM).	Ressources humaines Ressources humaines	Décembre Décembre
Les démarches réalisées par la Ville sont méconnues.	Publiciser les démarches réalisées par les ressources humaines afin de se conformer aux droits de la personne.	Ressources humaines Communications	Juin



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
La vignette d'accompagnement n'est pas acceptée au Centre des Arts Juliette-Lassonde.	Accepter la vignette pour un an en projet pilote et en évaluer l'impact par la suite.	Service des Loisirs - Centre des arts Juliette-Lassonde	Février
Activités de plein air hivernales peu accessibles.	Achat d'une luge adaptée au parc Les Salines.	Service des Loisirs	Mai
Manque de matériel d'animation adapté.	Achat de matériel spécialisé.	Service des Loisirs - Mouvement Action Loisirs inc.	Avril
Peu de documents et services adaptés à la Médiathèque maskoutaine.	Analyser la disponibilité des documents et des équipements adaptés. Achat d'équipements spécialisés, télévisionneuse, etc.	Service des Loisirs - Médiathèque maskoutaine	Mai 2012
Méconnaissance des troubles de la vue.	Planifier la tenue de l'expo itinérante sur les 150 ans de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.	Service des Loisirs Communications	Avril
Pas d'organisme de loisir pour la clientèle en déficience physique (peu d'activités offertes).	Mobiliser le milieu afin de développer ou d'améliorer des services existants. Profiter de l'ouverture du nouveau Centre récréquatique.	Service des Loisirs - Zone Loisir Montérégie et organismes du milieu. Service des Loisirs - Corporation aquatique maskoutaine	Décembre Septembre
Le Mouvement Action Loisirs inc. (MALI) ne bénéficie pas de locaux adéquats pour ses activités régulières.	Localiser l'organisme dans un endroit adéquat et permanent.	Service des Loisirs	Décembre



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Manque de promotion des services aux personnes handicapées.</p>	<p>Regrouper les services sous l'onglet <i>Personnes handicapées</i> sur le site Internet et dans les publications de la Ville. Ajout des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Répertoire des bâtiments, équipements et services accessibles. ◆ Répertoire des ressources du milieu pour les personnes handicapées. ◆ Répertoire des logements accessibles. ◆ Programme d'identification des personnes handicapées en milieu résidentiel. ◆ Règlement et code de conduite des aides à la mobilité motorisée. ◆ Programmes de vignette d'accompagnateurs. ◆ Les politiques de ressources humaines pour les personnes handicapées. 	<p>Communications</p>	<p>Mars</p>
<p>Nos outils de communication sont partiellement accessibles.</p>	<p>Ajout de technologie sur le site Internet de la Ville.</p>	<p>Communications</p>	<p>Juin</p>
<p>Certains téléphones publics ne sont pas adaptés dans nos édifices.</p>	<p>Répertorier et changer les appareils au besoin.</p>	<p>Approvisionnement</p>	<p>Mai</p>



OBSTACLES	ACTIONS OU MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLE ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
<p>Dans plusieurs cas, des achats sont faits sans tenir compte des besoins des personnes handicapées.</p> <p>La Ville n'a pas de politique d'accessibilité universelle pour guider et orienter ces actions envers toutes les clientèles.</p> <p>Manque de sensibilisation et d'information sur l'accessibilité universelle.</p>	<p>Établir un processus d'approvisionnement tenant compte des besoins des personnes handicapées lors des achats d'équipements au sein de tous les services.</p> <p>Amorcer une réflexion sur l'élaboration d'une politique d'accessibilité universelle.</p> <p>Prévoir une formation sur l'accessibilité universelle pour les cadres concernés .</p>	<p>Approvisionnement</p> <p>Direction générale Conseil municipal</p> <p>Ressources humaines</p>	<p>Février</p> <p>Décembre</p> <p>Décembre</p>